

DÉROULEMENT À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

Le Permis AM est indispensable pour permettre aux jeunes, dès l'âge de 14 ans, de conduire un cyclomoteur en toute sécurité. Dans un contexte où les usagers vulnérables de la route, tels que les conducteurs de deux-roues, sont particulièrement exposés aux risques d'accidents, il est essentiel de sensibiliser et d'éduquer les jeunes dès le début de leur expérience de conduite.

Cette formation a pour objectif de leur transmettre les bases de la conduite sécurisée, les règles fondamentales de la circulation routière, ainsi que les comportements responsables et citoyens à adopter. L'apprentissage de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle n'est pas simplement une formalité pour accéder à une mobilité personnelle ; c'est une démarche éducative visant à protéger le conducteur et les autres usagers de la route.

Le déroulement de la formation

La formation au Permis AM comprend deux volets principaux :

1. Une formation théorique :

Cette partie porte principalement sur le Code de la route, les risques liés à la conduite, et les comportements à adopter pour garantir la sécurité.

Les élèves y apprennent :

- Les règles de priorité, les panneaux de signalisation, et les limitations de vitesse ;
- Les dangers liés aux angles morts et aux intersections ;
- L'importance des équipements de protection (casque, gants, vêtements adaptés).
- Les risques liés à l'alcool, drogues, médicaments et aux conditions météorologiques.

2. Une formation pratique :

Cette partie se déroule sur une durée minimale de **8 heures**, dont :

- de formation théorique spécifique 2 roues
- 2 heures de formation théorique (signalisation, risques liés à la conduite ...)
- 4 heures de conduite pratique sur un cyclomoteur, sous la supervision d'un formateur agréé. Les élèves apprennent à maîtriser leur véhicule (sur piste), à circuler en ville et hors agglomération et à anticiper les situations de danger.
- 1 heure de sensibilisation aux risques en présence des parents ou représentants légaux, pour souligner l'importance d'une conduite prudente et responsable.

La formation est adaptée au rythme de l'élève, avec un suivi personnalisé pour progresser en toute confiance. Les grilles de progression permettent de mesurer l'acquisition des compétences.

Comment se déroule l'évaluation ?

Le Permis AM ne nécessite pas de passage devant un inspecteur. La validation de la formation repose sur :

- L'assiduité et la participation active de l'élève ;
- L'évaluation continue réalisée par le formateur agréé, qui valide les compétences pratiques et théoriques ;
- Une attestation délivrée par l'auto-école à la fin de la formation.

À l'issue de la formation, le candidat reçoit une attestation de suivi, qui lui permet de demander le titre définitif du permis AM auprès de la préfecture.